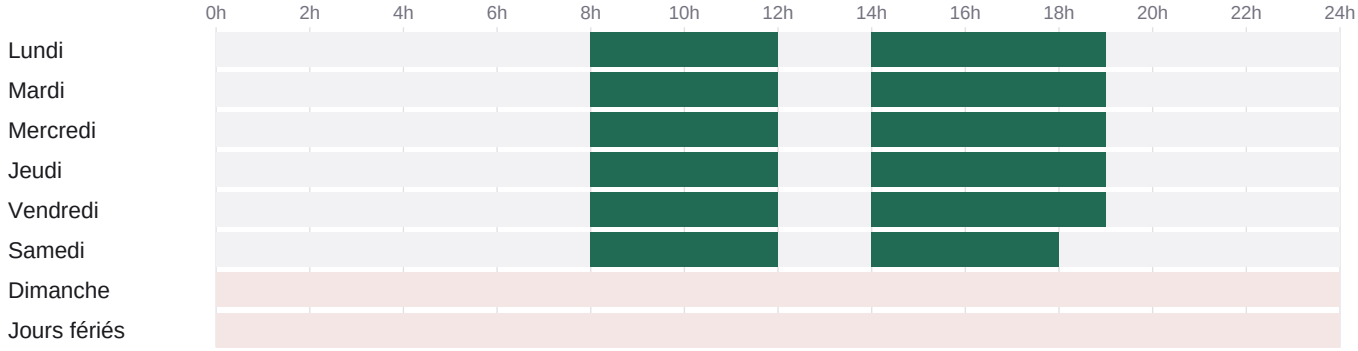
Horaires des travaux bruyants à Schnersheim

67370 · Bas-Rhin (67) · 1 853 habitants

Particuliers bricolage, jardinage, tondeuse, perceuse...

Arrêté municipal : Arrêté municipal du 02/05/2014 déterminant les horaires d'utilisation des appareils bruyants, signé le 2 mai 2014. À vérifier sur le texte officiel.



Du lundi au vendredi	8h - 12h et 14h - 19h
Samedi	8h - 12h et 14h - 18h
Dimanche et jours fériés	Interdit toute la journée

Le texte dit :

> « L'arrêté municipal du 02/05/2014 détermine les horaires auxquels l'utilisation des appareils bruyants est autorisée : Du lundi au vendredi : de 8h à 12h et de 14h à 19h Le samedi : de 8h à 12h et de 14h à 18h INTERDIT LES DIMANCHES ET JOURS FERIES »

Texte officiel : https://schnersheim.fr/vie-pratique/regles-de-vie

Professionnels chantiers et travaux d'entreprises

Aucune règle connue pour ce public : ni arrêté municipal, ni arrêté préfectoral saisi.

À retenir

- Ces horaires concernent les travaux bruyants : outils à moteur, percussions, machines. Peindre ou visser à la main n'est pas concerné.
- Un règlement de copropriété ou de lotissement peut être plus strict que l'arrêté.
- Information indicative : seul l'arrêté fait foi. En dehors des créneaux, le bruit relève du tapage.